

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 – Point de situation sur les mesures de soutien de l'État aux entreprises vendéennes

La Roche-sur-Yon, le 29/05/2020

Dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, l'État a mis en place différents mécanismes de soutien visant à répondre aux difficultés rencontrées par les entreprises. Ces mécanismes s'articulent notamment autour du Fonds de solidarité, du prêt garanti par l'État et du report des échéances fiscales.

Le Fonds de solidarité, doté de 7 milliards d'€ par l'État et de 500 millions par les régions, permet d'octroyer une aide de 1 500€ aux très petites entreprises (TPE), indépendants, micro-entrepreneurs et professions libérales, complétée pour les entreprises proches de la faillite d'une aide de 2 000 à 5 000€. En Vendée, ce Fonds a permis d'aider 22 243 entreprises au 28 mai pour un montant total de 30,01 millions d'€, dont près de la moitié à destination du commerce, de l'hébergement, de la restauration et des autres actives de services.

Le Gouvernement s'est également engagé à garantir le financement bancaire des entreprises à hauteur de 300 milliards d'euros sur l'ensemble du territoire national. A ce titre, 3 886 entreprises vendéennes bénéficient au 26 mai d'une telle garantie pour un montant cumulé de 602,9 millions d'€, aux deux tiers dirigés vers le soutien du secteur de l'industrie manufacturière, du commerce et de la construction.

Enfin, le report des principales échéances fiscales des entreprises leur permet de mieux faire face aux difficultés qu'elles rencontrent actuellement. Là encore, l'industrie manufacturière et le commerce vendéen se sont fortement appuyés sur ce mécanisme, ces secteurs représentant près des deux tiers des 988 reports d'échéances fiscales accordées par l'État, pour un montant total de 28,42 millions d'€.

.../...

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

www.vendee.gouv.fr - [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) - [@prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*





Par ailleurs, l'État a grandement garanti l'emploi des salariés vendéens, en répondant aux demandes de recours à l'activité partielle d'environ 10 000 entreprises (10 617 en mars, 9 865 en avril) et en s'engageant à verser 82,778 millions d'€ d'allocation sur ces deux derniers mois.

Ces différentes aides devront permettre aux entreprises vendéennes d'être mieux armées afin de s'engager activement dans la reprise économique à venir.

**Service départemental
de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

 www.vendee.gouv.fr -  @PrefetVendee -  @PrefetVendee -  [prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon